

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Modification des conditions d'exploitation de la carrière de St-Selve.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FABRIMACO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Olivier REITER (par délégation de pouvoir donnée par Philippe DURAND le
01/11/2016. Cf annexe)

RCS / SIRET

4 7 1 2 0 0 9 2 3 0 0 1 1 1

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-c	- Extension de la carrière de St-Selve sur une superficie de 1,69 ha: inférieure à 25 ha (rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE).
47-a	- Défrichage sur une superficie de 4,05 ha environ: supérieure à 0.5 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en:

- l'exploitation de terrains compris dans l'emprise ICPE, initialement non-exploitable, sur une surface de 1,51 ha de la carrière de St-Selve;
- la modification du périmètre de la carrière de St-Selve sur une surface d'environ 1,69 ha (rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE).

Un défrichage sera nécessaire sur l'ensemble des terrains du projet, soit sur 4,05 ha.

Les terrains sont enserrés entre la carrière actuelle, la RD115 et l'autoroute A62.

L'exploitation sera conduite selon les étapes suivantes:

- décapage et stockage de la terre végétale et des stériles;
- extraction des sables et graviers;
- remise en état des talus en pente douce par remblaiement partiel avec des stériles de gisement;
- restitution des terrains régalez de terre végétale et reboisés de pins maritimes avant l'échéance de l'autorisation actuelle de la carrière de St-Selve.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à maintenir sur le secteur l'activité de production de sables et graviers (240 000 tonnes /an au maximum selon l'arrêté d'autorisation actuel), commercialisés en Gironde. Ce projet s'inscrit dans une logique d'optimisation de l'exploitation du gisement, au sens du Schéma des Carrières de Gironde. En effet, le projet comprend des terrains inexploités initialement et compris dans l'emprise ICPE.

Les installations de lavage-criblage existantes sur la carrière actuelle seront conservées pour la poursuite de l'activité.

Douze personnes travaillent sur ce site à temps plein (hors personnels administratifs).

Le phasage de l'exploitation devra être adapté afin d'y intégrer la surface de l'extension. **La durée de l'autorisation actuelle ne sera pas prolongée.** Il n'y aura pas de modification des conditions de fonctionnement (matériel et installations de traitement identiques), ni du rythme de production (restant à 240 000 tonnes/an au maximum). Le trafic sera donc équivalent à l'actuel, de même que les niveaux sonores et les émissions de poussières.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant d'un site existant, il y a peu de travaux préalables à l'exploitation:

- pose de bornes pour identifier les limites d'exploitation, notamment la bordure sud-ouest,
- mise en place d'une clôture en périphérie de l'emprise projetée,
- signalisation de la présence de l'activité par des panneaux sur son pourtour.

Il n'y aura pas de modification des infrastructures de la carrière:

- accès maintenu par la RD 115 et voie d'accès au site en enrobés spécifique aux poids lourds maintenue,
- atelier, bureaux, pont-bascule et installations conservés à leur emplacement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation du gisement complémentaire se fera progressivement sur une durée 1,5 ans intégré au phasage actuel. Les terres de découverte seront décapées et stockées en merlons périphériques.

L'activité d'extraction sera réalisée à la pelle mécanique sur une hauteur totale de 13 mètres maximum par front de 3 à 5 mètres, à la cote de 13 NGF comme c'est le cas actuellement. Les matériaux extraits seront transportés par tombereaux jusqu'aux installations de traitement voisines afin d'être lavés et criblés pour produire des granulats de qualité (15 à 20% de fines éliminées par lavage) utilisés pour le BTP.

Ces granulats seront chargés au chargeur sur des camions pour être transportés vers les centres de consommation dans un rayon de 30 à 60 km autour de la carrière. Notons que la production reste inchangée. Le trafic routier sera donc identique à l'actuel.

A l'issue de l'exploitation, les talus seront réaménagés en pente douce. Les terrains seront enfin régalez de terre végétale et plantés de Pins maritimes, en cohérence avec le plan de réaménagement du site de St-Selve.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La procédure d'autorisation environnementale unique vise l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2510.

Les terrains de l'extension jouxtent les terrains autorisés de la carrière de St-Selve ayant déjà fait l'objet d'une étude écologique en 2009, révélant une sensibilité écologique faible. De plus, cette expertise a été actualisée en septembre 2017 par un écologue spécialisé (cf. rapport d'expertise écologique en annexe), confirmant les précédents constats sur la sensibilité de cette zone.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de la demande:	4,05 ha
dont - superficie de l'extension:	1,69 ha
- superficie comprises dans l'emprise ICPE et devenue exploitable:	1,51 ha
- superficie exploitable totale:	2,53 ha
Demande de défrichement:	4,05 ha
Durée d'exploitation (sans augmentation de la durée de l'AP actuel):	1,5 ans
Production maximale annuelle de granulats:	240 000 tonnes
Superficie de la carrière actuelle de St-Selve:	32,25 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

L'extension est située au lieudit "Les Cabanasses", commune de ST SELVE (33650).

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°26'44" O Lat. 44°39'16" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Saint-Selve (33650)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Carrière de St-Selve, aux lieudits "Les Cabanasses" et "Menjourian", autorisée par arrêté préfectoral du 22 juin 2010: surface d'environ 32,25 ha pour une production maximale de produits finis de 240000 tonnes par an et une durée de 15 ans.

Etude d'impact rédigée en 2009 par GINGER Environnement et Infrastructures, déposée avec le dossier de demande d'autorisation environnementale.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé hors de toute zone naturelle protégée au titre de Natura 2000, de ZNIEFF ou Réserve naturelle.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le secteur sud de la Gironde, hors zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la commune de St-Selve (33650).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet a fait l'objet d'une étude écologique en 2009, ainsi que d'un diagnostic écologique datant de septembre 2017 et joint en annexe. Aucune zone humide n'a été identifiée dans l'emprise du projet ou à proximité.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE 33474 - Arrêté n°A2005/14 du 28/02/2005. Pour la commune de St-Selve, l'aquifère Oligocène sous-jacent est captif. Le projet ne concerne par la formation Oligocène, mais uniquement les sables et graviers alluvionnaires du Pléistocène (Quaternaire). Ces deux formations sont séparées par une couche d'argiles de 5 à 6 mètres d'épaisseur (selon coupe du piézomètre TERRALYS présent sur le site actuel depuis 2005 et observations de terrain).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage AEP le plus proche (1 km) est celui dit de Grangeneuve 2 à Portets. Ce captage est aujourd'hui non utilisé et non équipé. L'emprise du projet est situé hors du périmètre de protection rapproché prévu dans le projet d'arrêté associé au forage de Grangeneuve 2.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 3 km. Il s'agit du Réseau Hydrographique du Gat Mort et du Saucats - FR7200797
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation est et sera effectuée hors d'eau, le niveau de la nappe étant inférieur à la cote minimale d'extraction (13 NGF). Le lavage des matériaux s'effectue en circuit fermé permettant le recyclage des eaux, et aucun rejet n'est effectué à l'extérieur du site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera aucun drainage ni modification des masses d'eau, l'exploitation étant effectuée hors d'eau comme actuellement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité d'extraction a pour objectif de produire des matériaux pour leur commercialisation sur les chantiers du BTP. Les stériles de gisement non commercialisables sont et seront réutilisés lors de la remise en état du site. Il n'y a donc pas de matériaux excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude d'impact initiale (2009) ainsi que le diagnostic écologique de septembre 2017 n'ont révélé la présence d'aucune espèce protégée sur le site et ses abords immédiats susceptible d'être concernée par le projet. La sensibilité écologique a été qualifiée de faible par ces deux études. Les terrains sont constitués de landes à fougère. Ils sont compris entre la carrière actuelle, l'autoroute A62 et la route départementale n°115, sans connexion avec les zones naturelles environnantes. Il n'y aura donc aucun impact sur les continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site natura 2000 proche du projet. Au vu de la distance entre le projet et le site Natura 2000 le plus proche (Réseau Hydrographique du Gat Mort et du Saucats) et du mode de fonctionnement en circuit fermé des installations de lavage, du contrôle et de l'entretien périodique des engins, aucune incidence sur le site Natura 2000 n'est attendue.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne l'exploitation de 2,53 ha de terrains constitués de landes à fougère qui seront réaménagés en zone forestière à l'état final (délai :1,5 ans). Il s'agit donc d'un effet temporaire et non d'un consommation définitive.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La production de matériaux au rythme de 240 000 tonnes par an au maximum actuellement et la durée de l'autorisation actuellement n'étant pas modifiées, le trafic généré par l'activité restera le même, à savoir l'évacuation des matériaux par camion semi-remorque ayant une charge utile de 31 tonnes: cela représente et représentera 35 rotations au maximum par jour. Il n'y aura donc pas de variation de trafic sur la route départementale 115 du fait de cette demande.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores proviennent des engins (pelle, chargeur, camions) et de l'installation de traitement. Les principales sources de bruit du secteur proviennent de l'A62 et l'installation de traitement existante. Le projet ne se rapproche pas des habitations. Les niveaux sonores sont contrôlés tous les 3 ans conformément à la réglementation en vigueur et aux prescriptions de l'AP du 22/06/2010.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'exploitation de la carrière et par conséquent du projet ne génère et ne générera aucune odeur, ni nuisance olfactive.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le gisement est de nature alluvionnaire, il est donc extrait à la pelle hydraulique. Les vibrations émises par ce mode d'exploitation sont négligeables car très faibles et immédiatement dissipées dans les quelques mètres autour de l'engin.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'activité d'extraction est et sera limitée aux horaires diurnes de 7h à 17h du lundi au vendredi. Selon les chantiers, elle pourra exceptionnellement être étendue jusqu'à 22h. Les sources lumineuses induites actuelles sont les phares des engins et des camions et l'éclairage des installations de traitement (le matin principalement entre 7h et 9h).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Sur le site, des émissions de poussières diffuses peuvent se produire par temps sec. Elles peuvent avoir comme origine la circulation des camions et les travaux de décapage.</p> <p>Les pistes sont actuellement l'objet d'un arrosage lorsque cela est nécessaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les installations de traitement fonctionnent en circuit fermé (pas de rejet d'eau de lavage des sables et graviers vers l'extérieur du site).</p> <p>Le ravitaillement du carburant est et sera effectué au-dessus d'une aire étanche, reliée à un séparateur à hydrocarbures.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits sur la carrière sont et seront essentiellement des terres de découverte et les fines de lavage sablo-limoneuse (matériaux inertes). Ils seront utilisés pour la remise en état du site et notamment des talus en bordure d'emprise.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou monument classé n'est situé dans un périmètre d'au moins 1500 mètres autour du projet. Les perceptions visuelles pourront provenir de l'autoroute A62, et de la RD 115. Elles seront diminuées par les haies et boisements entourant le site actuellement ainsi que par la mise en place de merlons périphériques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains de l'extension sont actuellement en friches et ne font pas l'objet d'activités humaines. Notons que ces terrains sont bordés au sud-ouest par l'autoroute A62, à l'est par la RD115 et au nord-est par la carrière actuelle, ce qui en fait un secteur isolé par rapport aux bourgs alentours et habitations périphériques.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le rythme de production, la durée d'exploitation, les méthodes d'exploitation, la production et le trafic actuellement autorisés sur la carrière de St-Selve ne seront pas modifiés.

Par conséquent, aucun effet cumulé avec d'autres projets existants n'est attendu.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

La production de granulats est destinée à alimenter le marché local (Gironde).

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet concerne l'extension en surface de la carrière. Le rythme de production, le mode de fonctionnement, l'accès (direct sur une route départementale - RD 115) et la matériel utilisés seront identiques à l'actuel voire améliorés. Le site actuel et le projet se situent dans un secteur boisé, jouxtant l'autoroute A62 et la gare de péage de St-Selve, isolés par rapport aux bourgs et à l'habitat périphérique: les perceptions visuelles et sonores sont quasi-inexistantes à nulles depuis les lieux habités. Le projet n'est pas concerné par un cours d'eau. La totalité du projet d'extension possède un intérêt écologique faible.

Au vu du contexte du site ne faisant pas l'objet d'activité agricole ou sylvicole, sachant que ce projet permet une exploitation optimisée de la ressource disponible, que le site sera réaménagé pour retrouver un état forestier au terme de l'exploitation, il n'est pas attendu d'effet négatif notable du projet d'extension sur l'environnement en dehors éventuellement d'incidences sur le milieu naturel faunistique et floristique (cf. expertise écologique ci-jointe).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est donc caractérisé par:

- un faible impact écologique,
- aucun impact sur l'agriculture ou la sylviculture, ayant même un effet positif par la création d'une zone forestière,
- aucun impact sur l'hydrologie (aucun cours d'eau) ni sur l'hydrogéologie (extraction hors d'eau),
- aucun impact sur le voisinage.

Au regard de ces éléments, nous considérons que le projet constitue une modification non substantielle et est dispensé d'évaluation ou étude d'incidence environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: plan parcellaire Annexe 8: carte de l'environnement humain Annexe 9: carte de localisation des captages AEP du secteur et leur périmètre de protection Annexe 10: expertise écologique par Christophe Chambolle, septembre 2017 Annexe 11: pouvoir d'Olivier Reiter

9. Engagement et signature

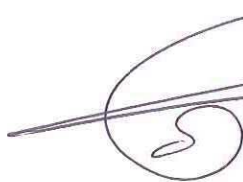
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ST-SELVE

le,

1^{er} décembre 2017

Signature



SARL FABRIMACO

Lieu-dit les Cabanasses

33650 ST SELVE

Tél. 05 56 91 34 34 - Fax : 05 56 91 34 35

Siret 471 200 923 00111 - APE 0812 Z

Capital 305 500 €

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET - ST SELVE



Photographie 1 - Vue rapprochée sur la zone d'implantation du projet (voir localisation sur le plan du projet). Prise le 23/10/2017.



Photographie 2 - Vue éloignée sur la zone d'implantation du projet (voir localisation sur le plan du projet).
Prise le 27/10/2017.

ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET

LEGENDE:



Emprise du projet et de la demande de défrichement



Surface exploitable



Emprise ICPE actuelle de la carrière de St-Selve

1



Localisation et orientation des photographies

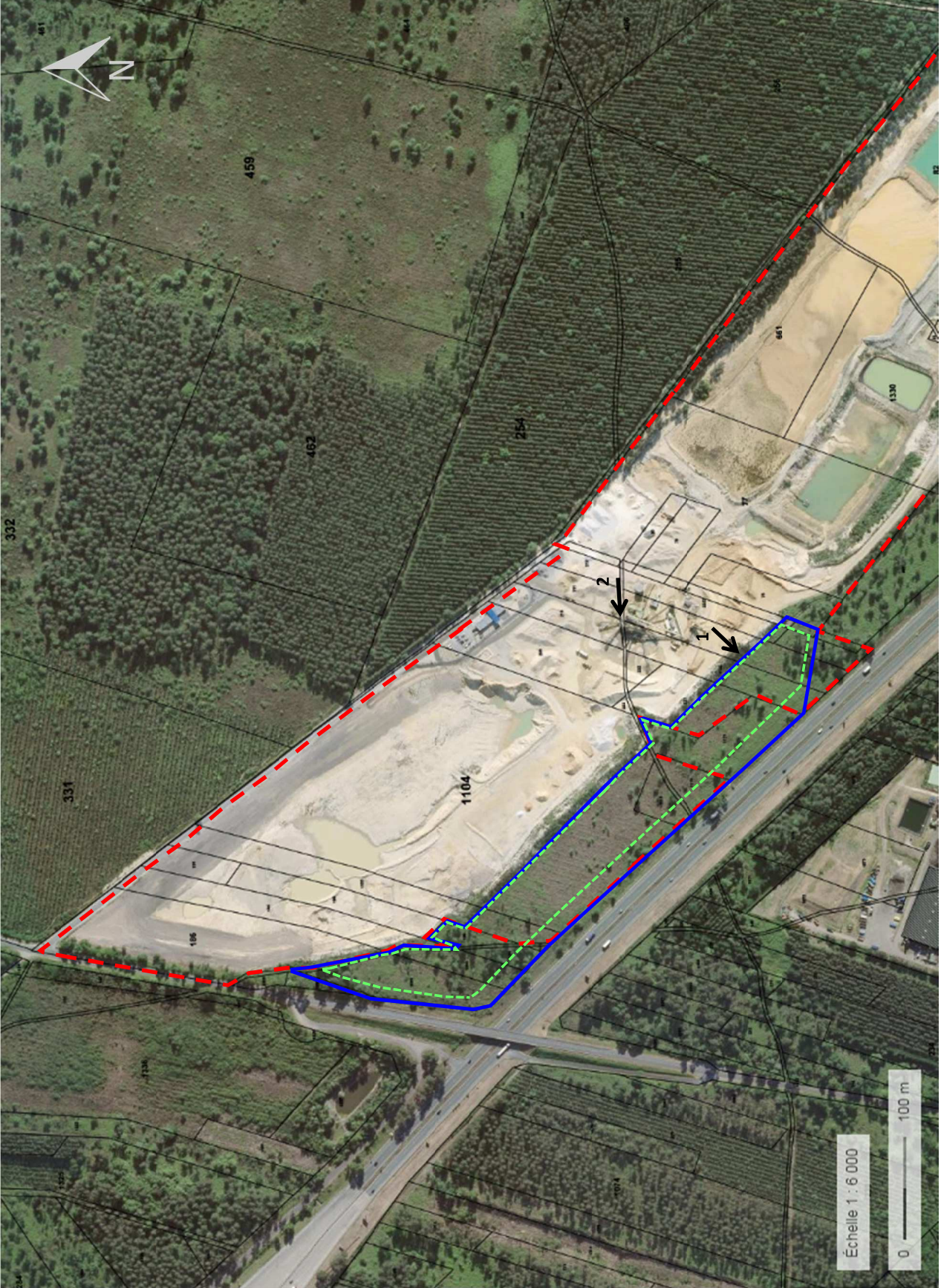


Limite parcellaire

1104






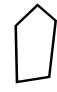
N° de parcelle

> Source: Géoportail

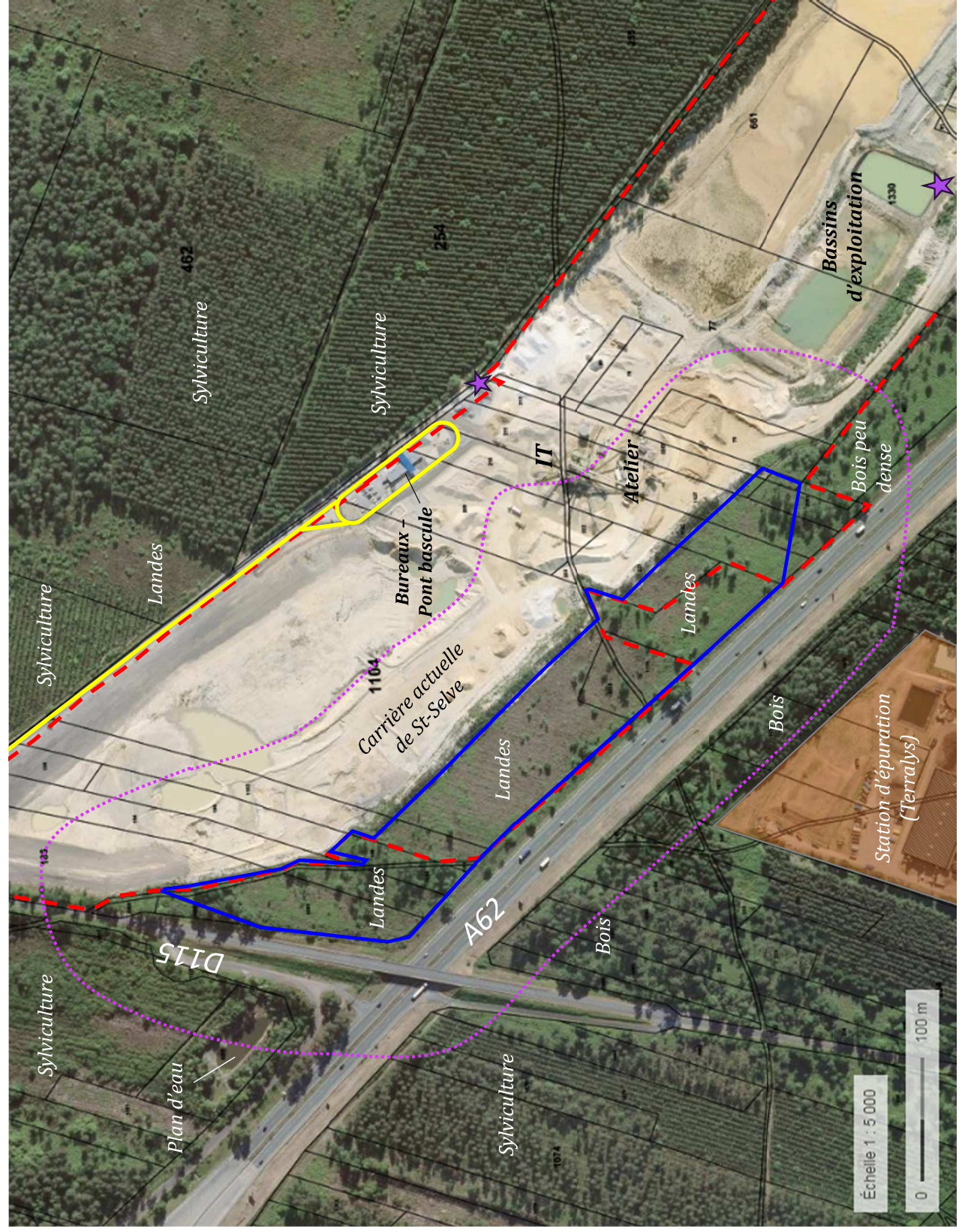


**ANNEXE 5:
PLAN DES ABORDS**

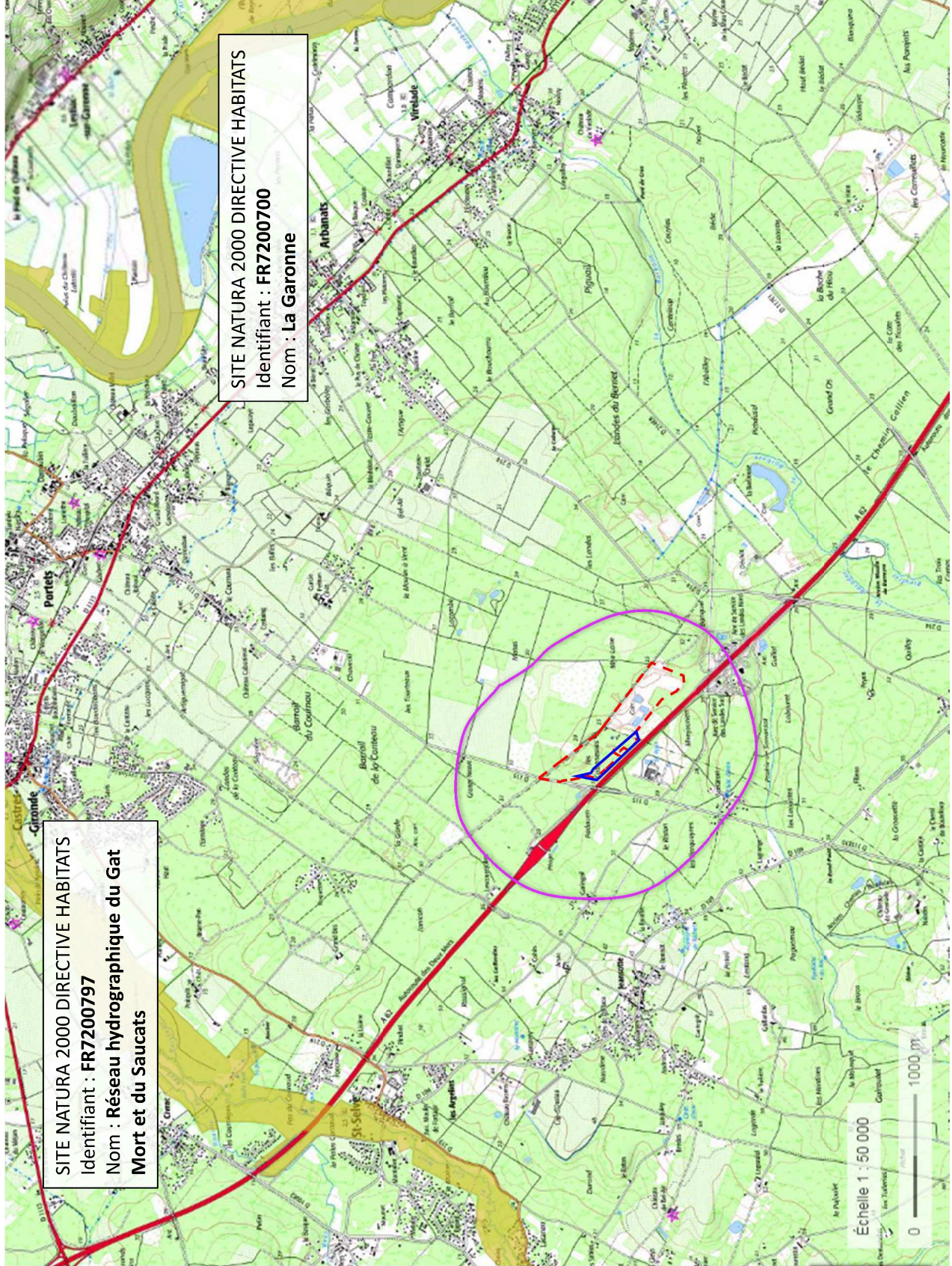
LEGENDE:

-  Emprise du projet
-  Emprise ICPE actuelle de la carrière de St-Selve
-  Rayon de 100 mètres autour du projet
-  Accès existant en enrobés
- Bois**
- IT**
-  Piézomètre / forage
-  Limite parcellaire
- 1104** N° de parcelle

> Source: Géoportail



**ANNEXE 6:
CARTE DE
LOCALISATION DES
SITES NATURA 2000**



LEGENDE:



Emprise du projet



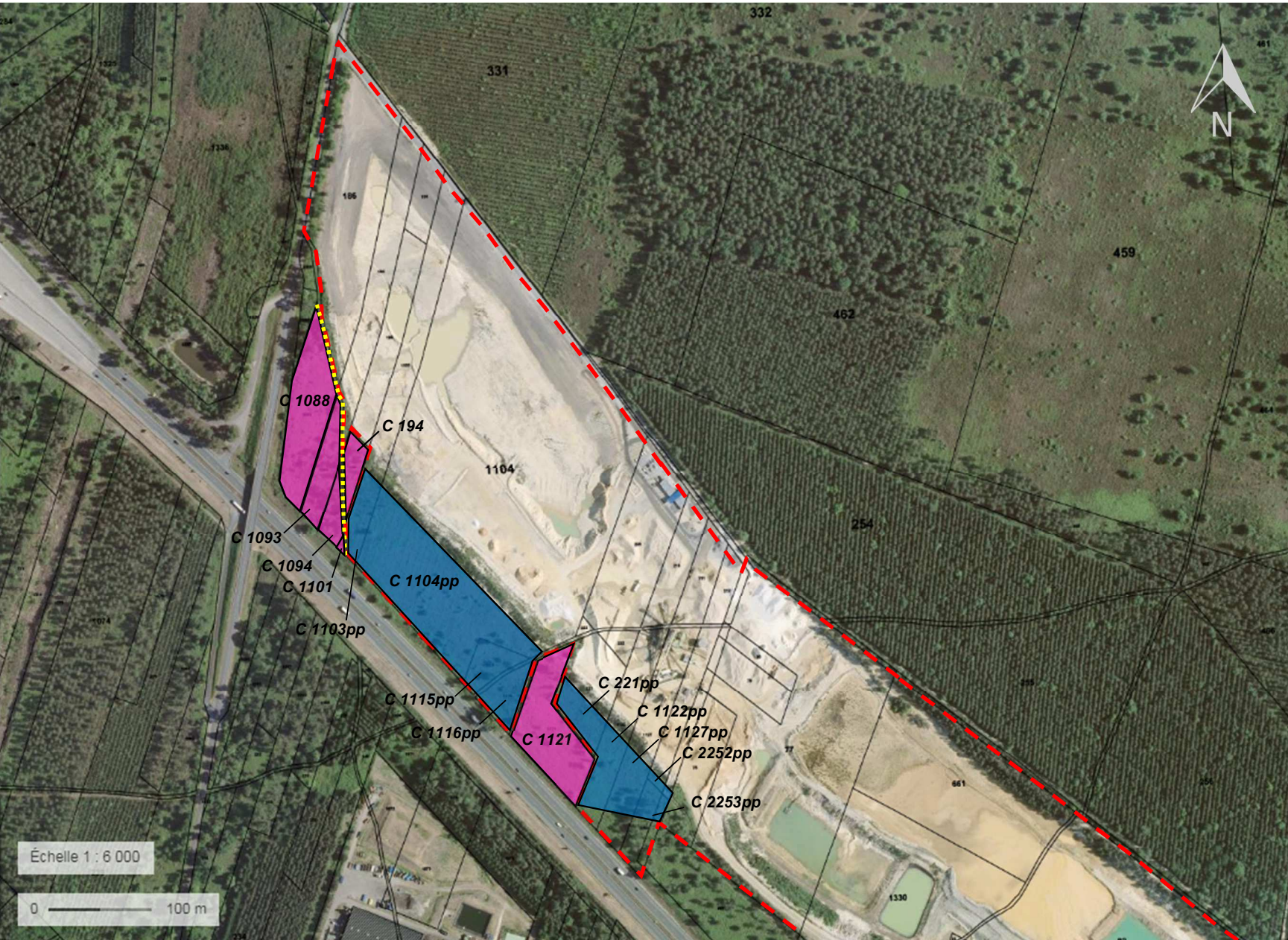
Emprise ICPE actuelle de la carrière de St-Seve








Rayon de 1 km autour du projet

> Source: Géoportail

ANNEXE 7: PLAN PARCELLAIRE

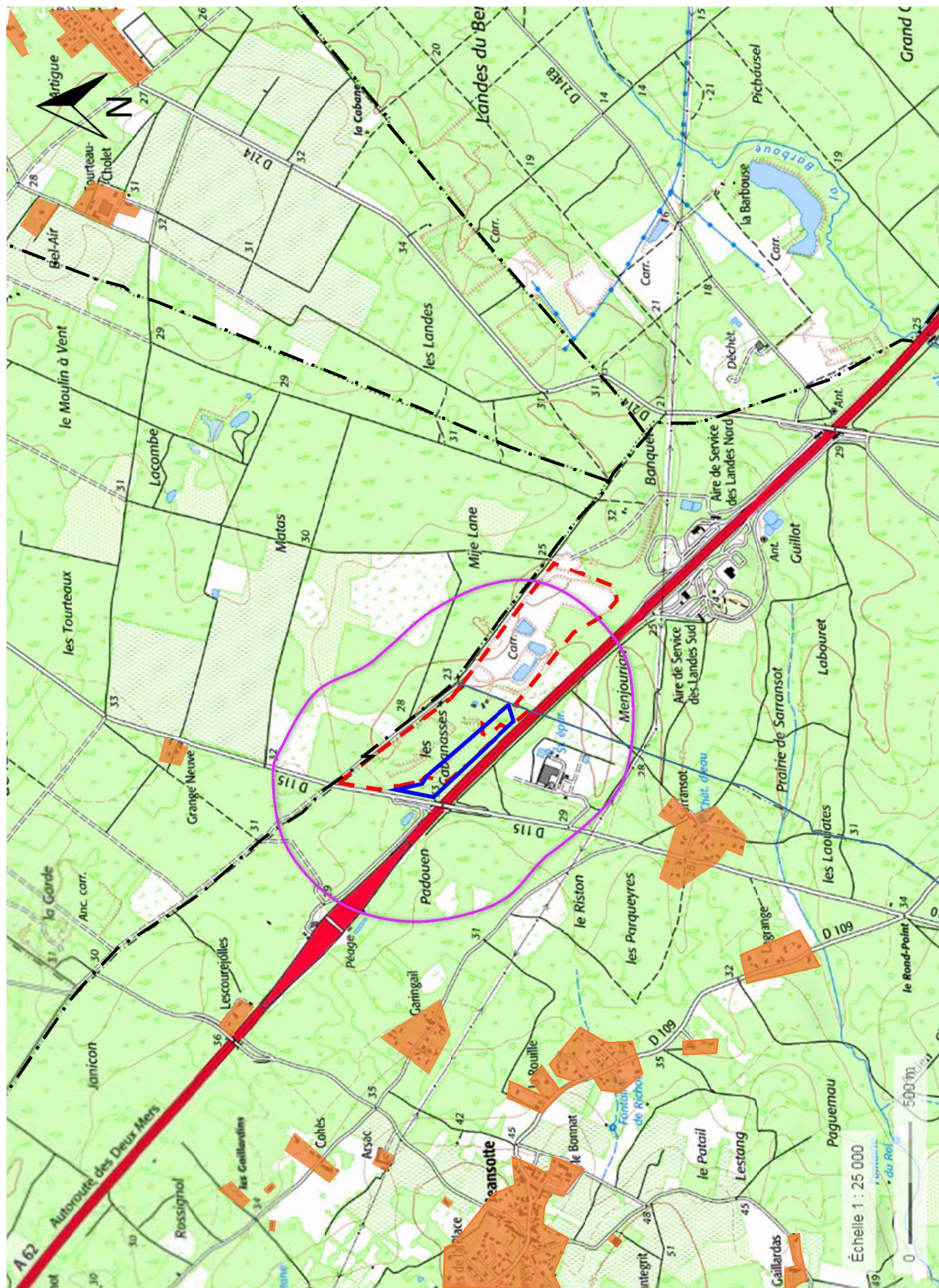


LEGENDE:

-  Parcelle concernée par le projet, déjà autorisée au titre des ICPE
-  Parcelle concernée par le projet, hors ICPE
-  Tronçon de chemin rural concerné par le projet
-  Emprise ICPE actuelle de la carrière de St-Selve
-  Limite parcellaire
- C 1104pp** Section, N° de parcelle, *pp*: pour partie

> Source: Géoportail

ANNEXE 8: CARTE DE L'ENVIRONNEMENT HUMAIN



LEGENDE:



Emprise du projet



Emprise ICPE actuelle de
la carrière de St-Selve



Limite communale



Zones d'habitation

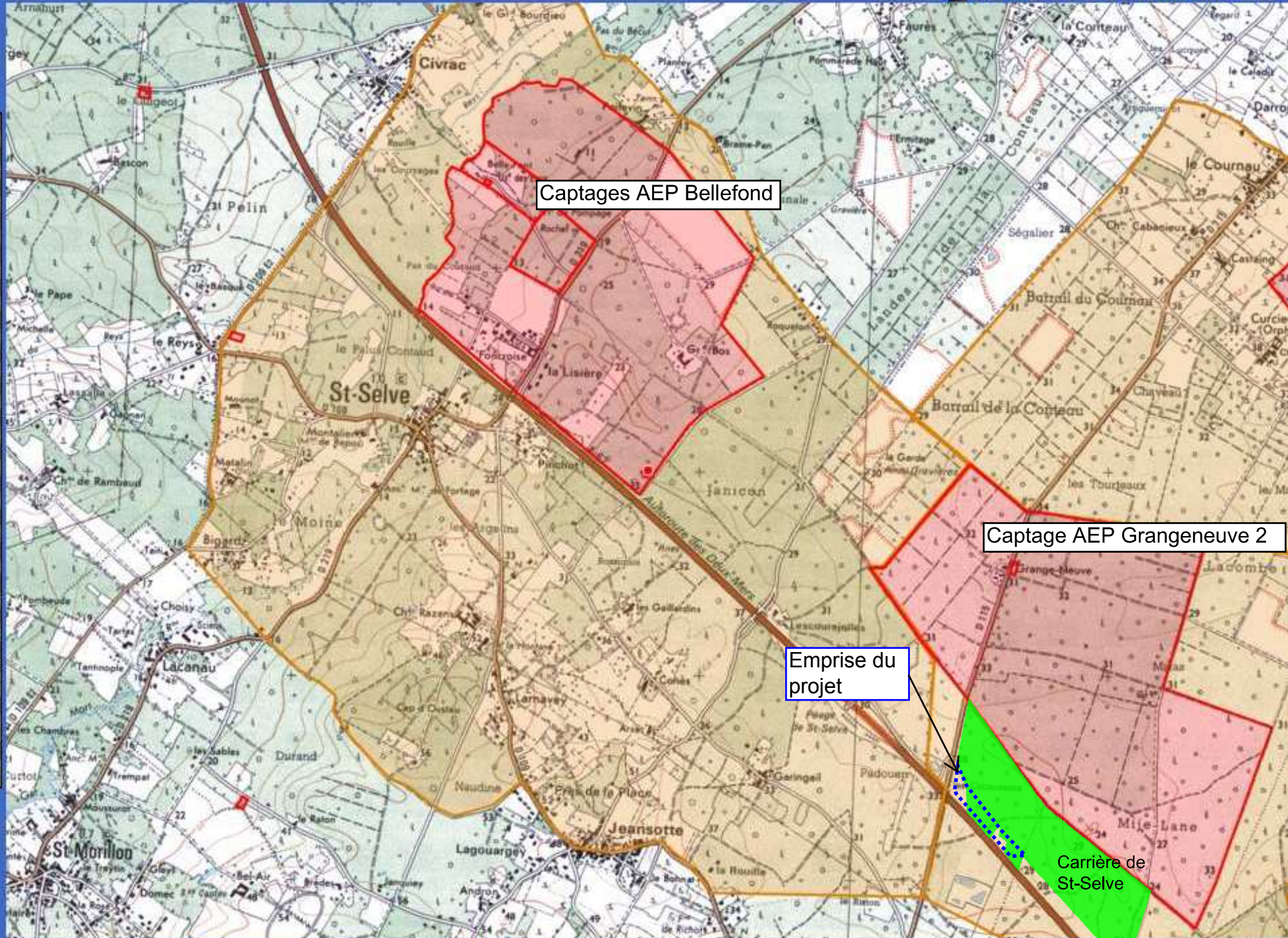


Rayon de 500 m

> Source: Géoportail



CODE SISE-EAUX	002162
COMMUNE	SAINT SELVE
CODE INSEE	33474
NOM DU CAPTAGE	PINCHOT
CODE BSS	08277X0013
X (m)	377609
Y (m)	1967088
Z (m)	27,12
NATURE DE L'EAU	ESO
NAPPE	EOCENE MOYEN
PROFONDEUR (m)	320
DEBIT (m3/j)	0
USAGE	AEP
DATE AVIS HYDRO	12/07/1984
DATE CDH	10/03/1988
DATE DUP	25/04/1988
ETAT DE LA PROCEDURE	Procédure terminée (captage public)
MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
NOM UGE	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX



Mise à jour : Mars 2012